

## SARL

Par **fayevalentine**, le **21/04/2010** à **11:20**

Bonjour,  
j'aurais diverses questions concernant la SARL:

- 1) Quelles sont les différences d'un point de vue fiscal entre une SARL à capital variable, la SARL de presse et SARL de famille?
- 2) La désignation d'un gérant est-elle une condition de validité de la société (dans les statuts)?
- 3) Qu'est-ce que veut dire la "libération du capital"?
- 4) Pourquoi dit-on (notamment sur Wikipedia) que les associés d'une SARL n'ont pas le statut de commerçant? A titre d'exemple, mon père était actionnaire d'une SARL et avait le statut de commerçant

Merci pour vos réponses

Par **jeeecy**, le **21/04/2010** à **14:29**

Bonjour

comme d'habitude sur Juristudiant, il convient d'exposer ses réponses avant d'obtenir de l'aide (page not found or type unknown)

Merci

Jeeecy

Par **fayevalentine**, le **21/04/2010** à **21:06**

Bonjour Jeeecy,  
j'aimerais vous donner des éléments de réponse mais je n'en ai pas! Il s'agit de questions relatives à des informations que je suis allée chercher dans un manuel mais je ne comprends pas bien; ce sont des questions de base il me semble, surtout dans le cadre d'un concours administratif. Par exemple, dans le manuel, il est écrit qu'il existe 3 types de SARL dont les

règles diffèrent d'un point de vue fiscal. J'aimerais savoir si fiscalement la conclusion d'une SARL de famille, par exemple, est plus intéressante. Pareil, je vois souvent écrit qu'il faut libérer 1/5 du capital social mais je ne comprends pas bien le sens du mot "libérer".  
Merci encore une fois pour votre aide

Par **jeeecy**, le **22/04/2010** à **11:27**

le mot libérer signifie payer

donc quand une SARL a un capital de 1000 euros, les sociétés doivent verser sur le compte

en banque de la société au moins 1/5ème, soit 200 euros Image not found or type unknown

Concernant la SARL de famille :

Juridiquement, il n'existe qu'un seul type de SARL

Les options que tu cites ne sont que fiscales : opter pour telle ou telle option n'a d'intérêt que

dans certaines conditions Image not found or type unknown

Enfin seule la SARL a le statut de commerçant

;)

le gérant n'a pas le statut de commerçant et n'est donc pas inscrit au RCS Image not found or type unknown

Par contre, d'un point de vue social, le gérant cotise au régime des commerçants s'il est majoritaire